Certificat de Spécialisation - Technicien en énergies renouvelables opt. B énergie thermique

CODE RNCP
39297

FORMACODE
24147

TYPE D'ACTION
Alternance / apprentissage

DOMAINE D'ACTIVITÉ
Energie, électricité » Energie

DATES PRÉVISIONNELLES ET DÉLAIS D'ACCÈS
À définir - veuillez nous contacter

LIEU(X)
LP Blanchet, GOURBEYRE
ce.9710067w@ac-guadeloupe.fr
05 90 99 75 30

DURÉE TOTALE DE LA FORMATION
1 an

Heures en centre
400 heures

Heures en entreprise
35 heures par semaine

PUBLIC CIBLE
Jeune 16-29 ans

- Publics spécifiques : Contrat d'apprentissage (travail-emploi.gouv.fr)

MODALITÉS D'ACCÈS

- Candidature sur ParcourSup
- Dossier de candidature à déposer sur le site internet du CFAPAG : https://cfapag.net
- Etude personnalisée

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
Atelier pratique
Formation collective
Formation individualisée
Formation présentielle



Accès tout au long de l'année sous réserve de places vacantes
Répertoire national des certifications professionnelles
CS - Technicien en énergies renouvelables

OBJECTIF(S)
Le titulaire de ce diplôme est un électricien ou un climaticien spécialisé dans la mise en œuvre d'équipements fonctionnant avec des énergies renouvelables et permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Les énergies renouvelables principalement concernées sont : le solaire photovoltaïque, l'énergie éolienne, le transfert d'énergie...
Le titulaire de ce CS intervient dans l'installation, la mise en service et la maintenance d'équipements et/ou d'installations. Les connaissances acquises au cours de la formation lui permettent d'identifier les besoins des clients, de vérifier les faisabilités d'installations prédimensionnées par des bureaux d'étude, de répartir les activités au sein d'une petite équipe et d'assurer l'interface avec les autres corps d'état. Les enseignements suivis lui donnent les capacités pour installer des équipements, raccorder des installations à des réseaux, faire des réglages, mettre en service des installations, présenter le fonctionnement et l'utilisation des installations aux clients, assurer la maintenance préventive et correctrice des installations.

PRÉ-REQUIS
Niveau 4 - Equivalent BAC

- Être titulaire d'un Bac Pro de la spécialité « métiers de l'électricité et de ses environnements connectés » et du BP « électricien ».

CONTENU DE LA FORMATION

- Préparations d'interventions sur des installations thermiques et climatiques
- Réalisations et mises en service d'installations thermiques et climatiques
- Interventions de maintenance sur des installations thermiques et climatiques

Mise en situation réelle de travail
Travail en autonomie

NIVEAU DE SORTIE
Niveau 4 - Equivalent BAC

CERTIFICATION VISÉE
Diplôme Education Nationale

Le diplôme visé est le Certificat de spécialisation - Technicien en énergies renouvelables

TARIF
Formation prise en charge par l'OPCO selon la grille France Compétences

FINANCEMENT
OPCO

CONTACTS
M. BASTARAUD
Coordinateur pédagogique
coordo@cfapag.net
Mme KANCEL
Référente Handicap
mkancel@cfapag.net
Mme LUIT
Assistante administrative et pédagogique
sluit@cfapag.net
05 90 20 26 27
Du lundi au vendredi
De 8h à 16h

RESTAURATION
De nombreux restaurants à proximité

TRANSPORT
Zone desservie par transport collectif

ACCESSIBILITÉ
Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

DÉBOUCHÉS
Le diplômé peut être employé par des entreprises du domaine du génie électrique, du génie climatique... Il occupe des postes d'installateur, de monteur, de climaticien, de chauffagiste, d'électricien, d'énergéticien. Son degré d'autonomie peut être différent selon la taille, l'organisation des entreprises, la nature et la complexité des équipements installés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION
Contrôle en cours de formation
Evaluation en cours de formation
Session d'examen

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences :

- RNCP39297BC01 - Préparation d'une intervention
- RNCP39297BC02 - Réalisation et mise en service d'une installation
- RNCP39297BC03 - Intervention de maintenance sur une installation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- En alternance : centre de formation / entreprise
- Pédagogie de l'alternance
- Répartition des activités entre l'entreprise et l'organisme de formation négociée et formalisée dans le livret de l'apprenti
- Entretiens périodiques et bilans d'étapes.
- Mise en œuvre du soutien pédagogique en cas de besoin
- Mobilité interentreprises possible pour couvrir le référentiel de la formation si besoin (convention tripartite)

Taux de réussite
-
Nouvelle formation

Dernière mise à jour: 28/03/2025 - 08:33